



QUI SOMMES NOUS ?

Fondée il y a 16 ans au Mont-Dore au mois de mai 2000, la Fédération Française des Curistes Médicalisés (F.F.C.M), est la seule association de patients uniquement vouée à la défense des curistes assurés sociaux et du thermalisme social et médicalisé de France.

Elle représente les intérêts des curistes auprès de tout organisme public ou privé.

À ce titre, elle est agréée depuis 2007 par le Ministère de la Santé pour représenter les curistes devant les instances hospitalières et de santé publique.

Sur nomination du Ministre de la Santé elle a représenté d'autre part les usagers au Conseil d'Administration des Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains à partir de 2005.

Elle est en relation avec les autres acteurs du thermalisme social et médicalisé (CNAM, CNETH, etc.)

Elle est gérée par des bénévoles, et ne reçoit pas de subventions, ce qui fonde son indépendance

Nous agissons:

- Pour le maintien à 65% du taux de remboursement des cures et l'égal accès à des soins de qualité;
- Pour que les acteurs du thermalisme s'unissent afin de préserver son aspect social et médicalisé;
- Pour l'application de soins adaptés à chaque patient et le respect des droits des curistes;
- Pour la préservation de la liberté de prescription et l'indépendance des médecins thermaux;
- Pour éviter la confusion entre les cures médicalisées qui s'adressent à des malades, et la « remise en forme » qui s'adresse à des gens bien-portants.

Parmi nos actions depuis la fondation de la FFCM en mai 2000

- ✓ **2000:** La sauvegarde de la liberté de prescription des médecins de la station du Mont-Dore;
- ✓ **2001:** La fin des horaires préférentiels dans un établissement des Pyrénées-Orientales;
- ✓ **2002:** La fin généralisée des horaires préférentiels = 70 € d'économie par an;
- Le maintien ou le rétablissement dans le forfait thermal de certains soins complémentaires (= jusqu'à 150 € d'économie par an pour chaque pratique);
- La sauvegarde de la liberté de prescription des médecins dans certaines stations;
- ✓ **2004:** la FFCM a fait annuler un projet de supplément de 30 € qu'une station voulait imposer aux curistes de l'établissement de 2° classe;
- Nous avons contribué au maintien de la prise en charge de l'ensemble des pratiques thermales complémentaires dont certaines étaient menacées de déremboursement pur et simple;
- ✓ **2005:** Nous avons lancé le combat contre les 10 € de prétendus "frais de dossier";
- ✓ **2006:** Nous avons pris une part prépondérante dans la suppression des "frais de dossier";
- ✓ **2007:** nous agissons pour faire adopter des dispositions favorables aux curistes dans le cadre de la convention thermale;
- ✓ **2008:** Nous faisons lever les ambiguïtés sur la prise en charge de la 3° semaine de cure;
- Nous participons à l'action contre le projet de baisse du taux de remboursement des cures;
- ✓ **2009 et 2010:** Nous amenons des établissements à mieux respecter certaines dispositions de la Convention Nationale Thermale;
- ✓ **2011:** Nous participons à "l'Année des patients et de leurs droits" et nous persuadons la Compagnie Thermale de Dax de renoncer à un supplément de 50€ imposé aux curistes externes;
- ✓ **2012:** Nous obtenons qu'un établissement renonce à imposer un supplément de 20 €;
- ✓ **2013 et 2014:** La FFCM œuvre avec la CNETH pour que les curistes mutualistes n'aient plus à avancer le Tiers-Payant et représente vos intérêts à propos de la nouvelle Convention Thermale;
- ✓ **2015:** Action "**ALERTE FFCM**" à propos du décret 2014-1025, et saisine de la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme (CPNT) à propos de l'attitude de certaines CPAM pouvant décourager des assurés sociaux d'accéder aux soins thermaux.
- ✓ **2016:** Nous avons porté la voix des curistes devant le Comité d'Evaluation et de Contrôle (CEC) de l'Assemblée Nationale. Le rapport final du CEC a pris en compte 4 des préoccupations de la FFCM.